PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 2 octobre 2017, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et monsieur Ghislain Duquette.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

203-10-2017 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

204-10-2017 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017**

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, les élus confirment que ce dernier est conforme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de septembre 2017 est accepté tel que rédigé.

205-10-2017 **CLUB DE MOTONEIGES HIBOUX DU KAMOURASKA INC. – DEMANDE DE SIGNALISATION**

CONSIDÉRANT la demande du Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska inc. pour l'installation d'une signalisation adéquate aux traverses de chemins publics;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL CONFIRME qu'une signalisation adéquate sera installée aux traverses de chemins publics, soit : chemin des Sables, route Dionne, chemin du Fronteau, 3^{e} Rang Est et Ouest, route Martineau et le chemin de la Station.

206-10-2017 **APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT, LA DISPOSITION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE DEMANDE, pour les années 2018 et 2019 inclusivement, des soumissions sur invitation auprès de 3 entrepreneurs spécialisés pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

207-10-2017 **RÉSOLUTION TECQ**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente à l'annexe A- datée du 2 octobre 2017 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

" La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. "

208-10-2017 **DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, D'UN ÉTAT DES RÉSULTATS COMPARATIF AU BUDGET 2017**

209-10-2017 **DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, D'UN ÉTAT DES RÉSULTATS EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2017 COMPARATIF À CELUI DU 30 SEPTEMBRE 2016**

210-10-2017 **SEMAINE KAMOURASKOISE DE SENSIBILISATION AUX PRÉJUGÉS**

ATTENDU QUE de nombreuses personnes et familles de notre communauté vivent une situation économique difficile;

ATTENDU QUE ces personnes et familles sont souvent victimes de préjugés qui les blessent profondément;

ATTENDU QU'il est possible de faire en sorte que de moins en moins de préjugés circulent au sein de nos communautés;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et institutions du Kamouraska et du Bas-Saint-Laurent ont entrepris une démarche concertée afin de sensibiliser la population aux impacts négatifs de tels préjugés;

ATTENDU la volonté des élu-e-s de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière d'encourager la campagne initiée par le *Comité de déploiement de la lutte aux préjugés au Kamouraska*;

ATTENDU que notre *Conseil municipal* dispose de l'autorité requise lui permettant la promulgation de semaines thématiques sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE RECONNAISSE la période du 15 au 21 octobre 2017 comme « ***La semaine de la sensibilisation aux préjugés »*** dans notre communauté.

211-10-2017 **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – COMBLEMENT D'UN FOSSÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu des demandes de citoyens pour combler le fossé à la hauteur du 1642, route de la Ferme, pour avoir un accotement, car la circulation piétonnière est dangereuse à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE ce fossé est la propriété du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE ce fossé est problématique l'hiver;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports de bien vouloir refaire le pluvial et de combler le fossé situé à l'est du 1530, route de la Ferme, et ce jusqu'au coin de la route Sainte-Anne-St-Onésime.

En raison de son emploi qu'elle occupe au MTMDET, Madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

212-10-2017 **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES AÎNÉES 2017-2022 ET DES PLANS D'ACTION FAMILLE/AÎNÉS**

CONSIDÉRANT la volonté municipale de réaliser une mise à jour de la politique de la famille et des personnes aînées et qu'un comité a été mandaté à cet effet;

CONSIDÉRANT le désir de favoriser l'amélioration de la qualité de vie et du mieux-être de la famille et des personnes aînées;

CONSIDÉRANT qu'une « Municipalité amie des aînés » (MADA) vise à contrer l'âgisme, adapter ses politiques, ses services et ses structures, agir de façon globale et intégrée, favoriser la participation des personnes aînées et s'appuyer sur la concertation et la mobilisation de la communauté;

CONSIDÉRANT que le comité a mené une consultation auprès des citoyens et des organismes en juin 2017;

CONSIDÉRANT le dépôt de la *Politique de la famille et des personnes aînées 2017-2022* et des plans d'action Famille/Aînés auprès du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité adopte la *Politique de la famille et des personnes aînées 2017-2022* de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, incluant les plans d'action Famille/Aînés;

QUE la Municipalité transmette au secrétariat aux aînés du ministère de la Famille les documents tel que demandé pour la reddition de comptes de mise à jour – Municipalité 2015-2016 au plus tard le 9 mars 2018.

213-10-2017 **ENGAGEMENT DE L'ARPENTEUR GUY MARION POUR DÉTERMINER LES LIGNES DES HAUTES EAUX**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement a déterminé par le système Lidar la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT l'imprécision de ces lignes;

CONSIDÉRANT QU'il est interdit de construire à l'intérieur des lignes inondables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut déterminer les zones constructibles sur les terrains visés;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ PROCÈDE à l'engagement de l'arpenteur Guy Marion afin de procéder à la détermination des lignes des hautes eaux afin de permettre le cas échéant l'émission de permis de construction.

214-10-2017 **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT la résolution n° 24-02-2017 adoptée le 6 février 2017 concernant l'arpentage du lot à exproprier pour la virée du chemin Hudon;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL autorise le maire et la directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité le plan cadastral d'expropriation.

215-10-2017 **OCTROI DU CONTRAT À LABORATOIRE D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de la conduite d'aqueduc au 3e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont requis pour le projet d'infrastructure au niveau du secteur du Carré St-Louis et de la Route 132 Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la conduite remplacée serait sur une longueur approximative de 2.9 km;

CONSIDÉRANT leur offre de service au montant de 10 995,00 $ plus taxes, comprenant la planification, la mobilisation, trente sondages, des analyses en laboratoire et l'émission des rapports;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL autorise le Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. à procéder au contrôle qualitatif des sols du 3e Rang Ouest;

QUE LE CONSEIL de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise la directrice générale, Isabelle Michaud, a signé ledit contrat.

216-10-2017 **ASSOCIATION POCATOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT leur mission de promouvoir les droits et intérêts des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en vue d'une plus grande autonomie;

CONSIDÉRANT QUE le 24 novembre prochain l'Association fêtera leur 40e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE leur anniversaire coïncidera avec la grande fête de Noël des membres;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPORTER NOTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE en attribuant la somme de 100 $ afin d'offrir un vin d'honneur lors de cet évènement.

217-10-2017 **FORMATION EN LIGNE – SECRETAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la secrétaire-réceptionniste, Marilyne Lévesque, à suivre les 2 cours offerts par Formation continue du Cégep de La Pocatière. Le coût de chaque cours est de 453 $ pour un total de 906 $. Ces cours seront payés par la Municipalité, mais devront être suivis en dehors des heures du bureau, sur son temps personnel.

218-10-2017 **TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2018 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la réception de la tarification du LET de Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2018, proposés dans un avis public émis par la Ville de Rivière-du-Loup en date du 27 septembre 2017.

219-10-2017 **PROGRAMME CRÉDIT CARBONE**

CONSIDÉRANT QUE le projet Crédit Carbone à pour objectif de lancer un mouvement positif et créatif de responsabilité sociale chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet éducatif novateur permet l'adoption de nouvelles habitudes de consommation responsable, des actions concrètes qui favorisent des retombées locales, durables et quantifiables dans tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE certains professeurs de l'école primaire Sacré-Cœur souhaitent offrir ce programme à leurs élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité accepte les termes de l'Entente d'aide financière à la mise en œuvre de la Bourse du Carbone Scol'ERE dans le milieu pocatois, laquelle entente sera signée avec la Coopérative Forêt d'Arden conjointement par la Ville de La Pocatière et la Municipalité;

QUE le conseil de la Municipalité décrète une dépense de 1 500 $ soit 500 $ par année pour les trois prochaines années;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

220-10-2017 **ACTIVITÉS RECOMMANDÉES PAR LE COMITÉ DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES AÎNÉES**

CONSIDÉRANT QUE les deux activités intergénérationnelles « Raquette au clair de lune » et « Sortie raquette et ski de fond, avec tire d'érable », réalisées respectivement le 14 janvier 2017 et le 5 mars 2017 au Boisé Beaupré ont été un franc succès;

CONSIDÉRANT QUE ces deux activités sont offertes dans l'optique d'un complément aux activités déjà organisées par les Services récréatifs, culturels et communautaires de Ville La Pocatière, et que celle du mois de mars concorde avec la semaine de relâche;

CONSIDÉRANT QUE la quatrième édition de Passeport Kamouraska, promue par la Table loisir du Kamouraska, vise à inviter les résidents du Kamouraska à participer aux activités offertes par les municipalités, favoriser l'activité physique et contribuer à développer un sentiment d'appartenance à la région;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL autorise la tenue de ces deux activités en 2018 et autorise Mme Isabelle Michaud, directrice générale, à débourser les montants légitimes et nécessaires à la tenue de ces deux activités, ainsi qu'un montant de 25 $ auprès de Projektion 16-35 pour le Passeport Kamouraska;

QUE ces deux activités soient mentionnées dans la programmation d'activités de Ville de La Pocatière.

221-10-2017 **OCTROI DU CONTRAT – CONSTRUCTION GSL INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte l'estimation budgétaire au montant de 14 000 $ pour les travaux exécutés à l'heure relativement au projet de la Tour d'observation.

222-10-2017 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant **163 443.55 $**. La secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses. Les factures ici-bas s'ajoutent au montant à payer;

1.	Fonds d'information sur le territoire, mutations :	20.00 $
2.	Michel Montminy Inc., insecticide :	48.28 $
3.	Jean-Alain Lemieux avocat, Honoraires professionnels :	318.68 $
4.	Ville de La Pocatière, Protection incendie 25 %	31 981.50 $

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

1. Le Grand Tour Desjardins 2017 – Remerciements
2. Fondation du Cégep de La Pocatière – Remerciements
3. Aide financière pour l'enlèvement de l'herbe à poux
4. Programme d'aide financière – Fonds de la sécurité routière
5. Entrée en vigueur du règlement qui modifie la rémunération du personnel électoral.
6. Commission de protection du territoire agricole – Vérification des droits reconnus.
7. Caureq – Redistribution des excédents – Année financière 2016-2017.
8. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Nuisances sonores.
9. Commission de protection du territoire agricole – Droits reconnus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Roger Ouellet tient à féliciter les conseillers sortants, monsieur Rémi Béchard et monsieur Philippe Roy, pour leur bon travail durant leurs mandats.

VARIA

223-10-2017 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20 h 33

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMPTES À PAYER AU 2 OCTOBRE 2017

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	*2017 - SEPTEMBRE*	26 666.43 $
Double Impect	*Ménage septembre*	431.16 $
Auberge Cap Martin	Conférence septembre	435.54 $
SSQ Groupe financier	Assurances septembre	2 379.19 $
Hydro-Québec	Éclairage des rues	133.38 $
Hydro-Québec	Gare-Station	54.74 $
Hydro-Québec	Administration	310.30 $
Hydro-Québec	Parc	36.97 $
Hydro-Québec	Égout	82.22 $
Bell Canada	Administration	411.70 $
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	39.00 $
Colin Bard	Café	20.47 $
Isabelle Michaud	Formation	75.32 $
Colin Bard	Eau	14.90 $
Sébastien Tirman	Essence Ram	20.00 $
Postes Canada	Timbres	293.19 $
Martin Pelletier	Café	6.99 $
Virgin Mobile	Cellulaire du maire	46.52 $
Colin Bard	Café	38.10 $
Sébastien Tirman	Frais déplacement + Repas Formation	152.71 $
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	7 202.23 $
Revenu Canada	Déduction à la source	2 870.54 $
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**41 721.60 $**
DÉPENSES COURANTES		
INDUSTRIES PERMO	Réparation Permodome #2103	7 760.81 $
SERVICES SANITAIRES ROY	Récupération	896.14 $
LE PLACOTEUX	Rôle triennal	130.82 $
ÉRIC MORIN CARROSSIER	Jet de sable sur la gratte	229.95 $
PROFIX DE L'EST INC.	Graisse	191.94 $
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	Pelle à la tour et enseigne St-Roch	6 191.40 $
9085-4365 QUÉBEC INC.	Débouché ponceau chemin Sables	476.86 $
MATÉRIAUX DIRECT INC.	Drain	719.50 $
SIGNALISATION LÉVIS INC.	Panneaux de signalisation	311.18 $
GERVAIS DUBÉ INC.	10 % Retenu sur le contrat 2016	16 193.58 $
LES PETROLES B OUELLET	Diesel	1 651.27 $
MUNICIPALITÉ DE SAINT-G	Déplacement Sébastien formation	40.05 $
GROUPE CAILLOUETTE & ASSOCIÉS	2 potences et 2 luminaires	1 233.91 $
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	1 751.65 $
GARAGE CONRAD DIONNE INC.	Réparation sterling	950.27 $
GROUPE DYNACO	Ciment, membrane, chlorure, etc.	681.45 $
EXCAVATION AL-DO DIONNE	Pelle fossé et ponceau	2 474.84 $
LOCATION J C HUDON INC.	Compacteur, remorque, fer plat, etc.	990.38 $
MÉGALITHE INC.	Essence Ram et GM	606.34 $
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	Entretien de machinerie	54.03 $
G LEMIEUX ET FILS INC.	Gravier Tour et voirie	2 129.02 $
VILLE DE LA POCATIERE	Entente loisirs 2e versement	43 956.06 $
BASE 132	Bon de commande	267.89 $
BUROPLUS LA POCATIERE	Contrat photocopieur, fourniture	305.92 $
CARQUEST LA POCATIERE	Abrasif, filtreur, projecteur, etc.	420.88 $
IDC INFORMATIQUE	Sauvegarde, routeur, service, etc	444.60 $
EXCAVATION ROBERTO OUELLET	Nettoyage du fossé	201.78 $
SERVLINKS COMMUNICATION	Hébergement	80.08 $
CENTRE ROUTIER 1994 INC.	Pièces pour Inter	556.37 $
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Enfouissement	6 046.93 $
CAMPOR	Baril d'huile usée	51.74 $
NORDA STELO INC.	Validation études préliminaires	5 576.29 $
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT	Mise à jour	86.23 $
CONSTRUCTION B.M.L.	Asphalte	1 478.83 $
MRC DE KAMOURASKA	Équilibration des rôles et KM	16 582.96 $
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**121 721.95 $**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**163 443.55 $**